

Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc129596627)

[1.1. Description des études déjà réalisées 2](#_Toc129596628)

[1.2. Description des actions déjà réalisées 2](#_Toc129596629)

[1.3. Démarches juridiques 2](#_Toc129596630)

[1.4. Objectifs attendus de l’opération 2](#_Toc129596631)

[1.5. Moyens mis en œuvre 2](#_Toc129596632)

[1.6. Description de l’opération 3](#_Toc129596633)

[**a)** Projet d’équipement en composteur électromécanique 3](#_Toc129596634)

[**b)** Projet d’équipement pour une collecte par mobilité douce (exemples : collecte à vélo, vélo à assistance électrique, autres petits moyens à mobilité douce**…)** 4](#_Toc129596635)

[2. Suivi et planning du projet 4](#_Toc129596636)

[3. Engagements spécifiques 5](#_Toc129596637)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 5](#_Toc129596638)

Volet technique

Composteurs électromécaniques et équipements pour une collecte par mobilité douce

# Description détaillée de l’opération

## Description des études déjà réalisées

Préciser la ou les études préalables à l’opération qui ont permis d’orienter le choix et la prise de décision (diagnostic, étude de faisabilité, étude détaillée, étude de gisement, etc.).

## Description des actions déjà réalisées

Décrire la ou les actions déjà réalisées permettant de réduire la part des biodéchets à collecter, comme par exemple, la mise en œuvre d’actions contre le gaspillage alimentaire.

## Démarches juridiques

Détailler l’état d’avancement des démarches administratives et réglementaires liées au projet (ex : classement ICPE, autorisation d’exploiter, permis de construire, agrément sanitaire, etc.).

## Objectifs attendus de l’opération

Dans cette partie, le porteur de projet doit indiquer les quantités de biodéchets concernés, préciser les nouvelles modalités d’organisation pour la gestion des biodéchets, dans une logique de non-mélange avec les autres flux de déchets produits par le porteur de projet.

Décrire quels sont les résultats attendus par le porteur de projet (ex : diminution de la quantité de déchets produits ou collectés en mélange, gains économiques pour l’entreprise, image de l’entreprise, etc.)

## Moyens mis en œuvre

Préciser les éléments suivants :

* Moyens humains internes à la structure (nombre de personnes)
* Moyens matériels (ex : matériel de pré-collecte et de collecte tels que des bioseaux, des conteneurs, etc.) et organisationnels (ex : adaptation ou modification des locaux)
* Moyens de communication et de sensibilisation (ex : sensibilisation du personnel, sensibilisation de la clientèle, mise en place de signalétique, appui technique des chambres consulaires ou des fédérations professionnelles, etc.)
* Formation du personnel

## Description de l’opération

## Projet d’équipement en composteur électromécanique

|  |  |
| --- | --- |
| Secteur concerné par l’opération  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface[ ]  Industrie agro-alimentaire (préciser le secteur) :………………………………………………………… |
| Etude(s) préalable(s) | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type d’opération | [ ]  Composteur électromécanique[ ]  Formation du personnel[ ]  Communication[ ]  Signalétique[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Filière(s) de valorisation prévue(s) | [ ]  Retour au sol[ ]  Evacuation vers un producteur d’amendement organique [ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |
| Moyens de tri à la source des biodéchets existants |  |
| Avantages de cet équipement par rapport à un autre équipement (technique et financier) |  |

## Projet d’équipement pour une collecte par mobilité douce (exemples : collecte à vélo, vélo à assistance électrique, autres petits moyens à mobilité douce…)

|  |  |
| --- | --- |
| Origine des déchets  | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface |
| Nombre de producteurs collectés | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle : ……………………[ ]  Restauration rapide : ……………………[ ]  Commerce de détail : ……………………[ ]  Petite et moyenne surface :…………………… |
| Etude(s) préalable(s) | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  Déchets emballés (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type de matériel | [ ]  Vélo [ ]  Vélo électrique[ ]  Contenants[ ]  Remorque[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |

# Suivi et planning du projet

Présenter le planning prévisionnel de la mise en œuvre, incluant les éventuelles démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …) en suivant les prescriptions du [guide méthode harmonisée d’observation des déchets d’activités économiques](https://www.optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques).

Pour un traitement en interne des biodéchets par l’utilisation d’un électrocomposteur, l’exploitant devra s’engager à :

* S’assurer que l’implantation de l’équipement est cohérente avec le dispositif de tri à la source existant (non concurrence avec les solutions de collecte ou de gestion de proximité directement accessibles) et qu’elle est pertinente économiquement
* S’assurer que le dimensionnement est cohérent avec les quantités à traiter incluant une estimation de la baisse des quantités produites suite à la mise en place d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
* Former son personnel pour qu’il soit en capacité d’assurer la gestion de l’outil de traitement
* Se faire accompagner par une structure compétente (fournisseur ou autre) pour une durée de 1 an minimum,
* réaliser au minimum une analyse NFU 44-051 et une analyse XPU 44-162 ISMO (Indice de Stabilité de la Matière Organique)

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Le bénéficiaire remettra à la fin de l’opération à l’ADEME les documents suivants :

☐ Un rapport final comportant :

* une note technique précisant le déroulement de l’opération,
* le bilan technique (fonctionnement des installations, matériels utilisés, bilan matière et énergie …),
* le bilan économique

☐ Un bilan des actions d’accompagnement et de communication

☐ Un état récapitulatif des dépenses signé

☐ Les supports de communication comprenant le logo ADEME régionale et validés par l’ADEME régionale

Ces documents seront transmis sous format électronique.